Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20260528-D_2026_43-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35
****

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 21 mai 2026 à dix-huit heures trente sur la convocation du 12 mai 2026 de Monsieur BATTAIS Loïc, Maire.
Date de publication : 12 mai 2026

Étaient présents : BRAULT Florence, CARRET James, DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin, GRYMAN Olivier GUITTON Annie, PETAUT VARENNES Servane, RICHARD Antoine, STICKER Stéphanie
Était absent : BATTAIS Loïc
Excusé : BATTAIS Loïc
Procuration :
Monsieur DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin a été désigné comme secrétaire de séance.

Il convient d'ajouter à l'ordre du jour la convention STGS et fixer les mêmes tarifs, ainsi que le devis pour l'achat d'un kit visioconférence.
Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES

2026.43

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration / rénovation des sanitaires de la salle des fêtes communale ;

Considérant le devis présenté par GICQUEL Eric en date du 13/04/2026 ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 1 620 € HT, soit 1 944 € TTC ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1

D'accepter le devis présenté par GICQUEL Eric concernant les travaux des sanitaires de la salle des fêtes communale.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20260528-D_2026_43-DE

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 au compte budgétaire correspondant.

Fait à Romazy le 21/05/2026
Le Maire Loïc BATTAIS

MAIRIE de ROMAZY (Ille-et-Vilaine)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire, compte tenu de la